

**Mairie de Lafrançaise**

(Tarn et Garonne)

**Délibération n° 1***Objet : Information  
décisions**Date de convocation :*

25 novembre 2022

*Date d'affichage :*

25 novembre 2022

*Nombre de Conseillers  
en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

15

*Nombre de votants :*

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt deux  
Le 1<sup>er</sup> décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL  
Mme Brigitte DELCASSE a donné procuration à M. Joël COMBALBERT  
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

*Numéro 19-2022*

**D'attribuer** un avenant à l'entreprise Voinot les travaux de création d'un plateau traversier rue Léon Cladel pour un montant de 2 851 €ht,

*Numéro 20-2022*

➤ **De solliciter** les financements suivants pour l'ingénierie de la mission de chef de projet PVD :

**Dépenses prévisionnelles**

- Cout annuel y compris charges salariales : 41 225 €
- Equipement informatique logiciel : 495 €
- Frais de déplacement : 500 €

**Soit un total : 42 220 €**

**Financement sollicité**

- Subvention d'Etat : 30 919 €
- Département : 2 086 €
- Communauté de Communes : 4 608 €
- Commune : 4 608 €

**Soit un total : 42 220 €**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

- ADOPTÉE -

Le Maire,

Thierry DELBREIL

